

fit; ne nous en rendons pas responsables; ceux qui l'ont voulu, qui nous poussent à la grève, ce sont les sénateurs réfractaires à toute idée d'amélioration protestarienne.

Travailleurs, on nous dit que le pain va être fait par des soldats; à cela est, c'est donc qu'il sera fabriqué en service public, et, comme tel, ne devra plus être vendu, mais distribué gratuitement, donc, travailleurs, ne payons plus le pain.

Dans la réunion de cet après-midi, au cours de laquelle ont été prononcés des discours érudits, mais les mêmes que ce matin, l'assemblée gréviste a décidé de refuser aux coopératives l'autorisation de continuer à fabriquer le pain.

M. Bouquet nous a fait la déclaration suivante dont il entend prendre toute la responsabilité :

Devant la présence de l'armée qu'on affecte à un besoin pour laquelle elle n'a pas été créée, nous considérons maintenant que les moyens de collocation d'ont plus à être employés; nous allons donc agir et agir énergiquement.

D'autre part, nous avons pu savoir que, demain matin, probablement, vers six heures, une manifestation importante, dirigée contre certains grands magasins d'alimentation se produira.

A trois heures, six équipes, d'une dizaine d'hommes chacune, se sont présentées; elles ont quitté aussitôt la Bourse du Travail. Les uns étaient destinés à rendre dans les boulangeries de Batignolles, de Montmartre, et de la Plaine-Moncaux; d'autres, avaient mission de visiter la rive gauche; certaines allaient vers Passy et Auteuil.

Au dehors, cependant, les gardiens de la paix veillaient; aussi, lorsque les grévistes longèrent le boulevard, ils furent arrêtés par les brigades de police, qui les conduisirent au poste de la rue de Valenciennes, où ils furent arrêtés et conduits au poste de la rue de Valenciennes, où ils furent arrêtés et conduits au poste de la rue de Valenciennes.

même en Sorbonne devant le conseil académique de Paris, extraordinairement convoqué.

Sa défense sera présentée par Me Thibault, avocat à la cour d'appel.

Un inspecteur académique, rapporteur de la commission de discipline, doit demander contre lui la peine la plus grave, c'est-à-dire l'interdiction de faire partie d'examens de toute maison d'enseignement.

Maintenant, le maître répétiteur comparait-il en Sorbonne?

En tout cas, mercredi, à Versailles, il avait disparu brusquement de son domicile, et, malgré toutes les recherches, on ne pouvait savoir ce qu'il était devenu.

LE RAPPROCHEMENT FRANCO-ITALIEN

Paris, 24 décembre. — L'Agence Havas reçoit de Rome la dépêche suivante :

Rome, 23 décembre. — A la suite d'une entente intervenue entre le gouvernement italien et le gouvernement de la République française, l'ambassadeur de France, M. Harrore, a été chargé de faire savoir au ministre des affaires étrangères, M. Tittoni, que M. Dell'Acqua était prêt à signer avec l'Italie une convention d'arbitrage, analogue à celle qui a été récemment conclue entre la France et la Grande-Bretagne.

La signature de cet acte aura lieu incessamment à Paris.

Rappelons que M. Harrore, notre ambassadeur à Rome, était récemment à Paris, où il a présidé la conférence sanitaire internationale, et qu'il a pu ainsi, de concert avec le ministre des affaires étrangères, mettre au point le texte de la convention qu'il a soumise à la Consulta.

L'AFFAIRE HUMBERT

Paris, 24 décembre. — La sous-commission de l'affaire Humbert a siégé ce matin au Palais-Bourbon.

Le *Patris* dit que la sous-commission a pris connaissance d'un lettre émanant du Ministère des finances et donnant sur le paiement des droits de succession par les Humbert des explications assez confuses.

La sous-commission a décidé, après discussion sur cette lettre, de convoquer devant elle pour de plus claires explications, le directeur de l'enregistrement et le ministre des finances en fonctions au moment de la signature de la loi du 17 mai 1902.

M. le substitut Poncet a donné ensuite des renseignements sur le jugement qui homologua la transaction intervenue après les prétendus testaments; la sous-commission, continuant le classement des pièces, en a reçu encore un certain nombre qui signaient diverses nominations de magistrats signés à la suite de l'intervention des Humbert.

Paris, 24 décembre. — Le Conseil de famille de Théodore Humbert, a décidé, par 12 voix contre 10, la nomination de M. Lemaigre comme tuteur des époux Humbert. M. Louis Daugre, quoique habitant Tunis, est nommé subrogé tuteur.

Le Conseil de famille est composé d'un professeur de mathématiques, d'un receveur de rentes, du liquidateur judiciaire, d'un chef de contentieux, d'un homme de lettres et d'un ingénieur. Le préfet de la Côte d'Or, cousin de Mme Humbert, a fait défaut.

LES INCIDENTS DE BELLEVILLE

Paris, 24 décembre. — On se souvient des incidents qui se produisirent à l'église de Belleville, le 17 mai dernier, où un certain nombre d'individus voulurent empêcher de parler le prédicateur M. l'abbé Arriaud, jésuite scolarisé et provocateur des bagarres.

M. Beyerard, conseiller-prud'homme, qui se trouvait parmi les manifestants, comparait aujourd'hui devant la 9e Chambre du tribunal correctionnel, présidée par M. Toutain, sous l'inculpation d'entraves à l'exercice d'un culte reconnu par l'Etat.

M. Beyerard est le seul des incultes que l'instruction ait jugé à propos de retenir, mais ce résultat est presque beau par ce temps de comédie judiciaire.

Le siège du ministère public est occupé par M. le substitut Lescaudé; Me Caseneuve présentera la défense de l'accusé qui comparait libre.

Le président procède à l'interrogatoire.

D. : Le 17 mai, vous avez interrompu l'exercice du culte. — R. : J'ai interrompu le culte, qui, lui-même, avait interrompu l'exercice du culte.

D. : Vous vous érigez en juge? — R. : Je considère que tout citoyen a le droit de faire respecter la loi.

D. : Cela ne vous regardait pas, mais que le prédicateur a parlé et peut donner un caractère outrageant à votre intervention, vous l'avez interrompu en le tuant; c'est un citoyen, est-ce autorisé? — R. : Pas du tout; j'ai dit : « Citoyen, êtes-vous autorisé? »

D. : Mais en quoi cela vous regardait-il? — R. : Comme président du Comité républicain du 19e arrondissement qui s'était réuni tout exprès pour empêcher la violation de la loi.

LES TÉMOINS

On entend les témoins; deux agents déclarent que les manifestants ont lancé des chaînes sur les fioles.

M. l'abbé Barra, curé de l'église de Belleville, déclare que le 16 mai, des amis sont venus le prévenir que des troubles avaient lieu le lendemain dans son église, et qu'il lui était demandé d'intervenir. Il se rendit sur les lieux, et qu'il leur a volontiers accordé. Il ajoute que les vœux se passèrent sans incidents, mais qu'un moment où l'abbé Arriaud allait commencer son sermon, un vociférateur, parlant au pré de la chaire, lui demandait s'il avait le droit de prêcher. Il ajoute qu' aussitôt il fut frappé et que des chaînes étaient lancées sur des fidèles.

M. Guichard, officier de paix du 19e arrondissement, déclare qu'il avait pris des mesures d'ordre à la porte de l'église et que, si le curé avait fait appel à son concours dès le début des incidents, au lieu de l'appeler lorsque le trouble était en train, il n'aurait pas eu à intervenir.

M. le substitut Lescaudé, qui a été poursuivi par les manifestants, déclare qu'il n'a rien vu de particulier.

On entend ensuite le suisse de l'église et un certain nombre de membres du Comité républicain du 19e arrondissement. Ces derniers soutiennent, bien entendu, que les catholiques furent les agresseurs.

Régulateur et plaidoiries

Paris, 24 décembre. — L'audition des témoins terminée, M. le substitut Lescaudé requiert une condamnation énergique. Il fait observer que le respect de la liberté de conscience et d'affirmer hautement qu'on France, nui n'a le droit de se faire justice soi-même, et que, dans ce cas, il y aura un gouvernement, c'est à lui seul qu'il appartient de faire observer la loi.

M. Caseneuve présente la défense de Beyerard, et soutient que la manifestation a été purement défensive de sa part et de celle de ses amis. D'instinct qu'il eût droit il y eût eu à l'exercice de la loi, puisque les vœux étaient finis.

La condamnation

Le Tribunal, après une heure de délibération, a condamné Beyerard à quinze jours de prison, en le faisant bénéficier de la loi de sursis, sous réserve que lui-même a reçu des blessures et bien qu'il eût déjà subi deux condamnations pour des faits du même ordre.

SÉNAT

Séances du jeudi 24 décembre 1903

LE BUDGET DE LA MARINE

La discussion du Budget de la Marine commence par un exposé de l'amiral de la Jaille, qui présente comme les abus auxquels il faut remédier, la gestion de M. Pelletan, et surtout contre l'indiscipline qui règne dans les arsenaux et même sur les bâtiments. L'orateur critique les actes administratifs du ministre de la Marine.

Sur le chapitre 6, concernant les dépenses mécaniques, le Sénat adopte une réduction de 40.756 francs, malgré l'opposition de M. Pelletan. Les chapitres 7 et 11 sont adoptés sans débat.

L'expulsion des sœurs

On arrive au chapitre 12, concernant le personnel hospitalier et le personnel religieux de la marine.

Sur le chapitre 12, concernant les dépenses des sœurs, le Sénat adopte une réduction de 40.756 francs, malgré l'opposition de M. Pelletan.

Le Ministre de la Marine prend la parole; il ne veut pas laisser dire qu'il a injurié les sœurs, et déclare que les sœurs ont travaillé régulièrement et matériellement de l'Etat.

M. Delobreau demande au Sénat de repousser la diminution de la dépense et de demander à midi; elle sera reprise à deux heures.

Présidence de M. Fallières, président

La séance est ouverte à midi, et à deux heures.

L'adoption de M. Blancher, récemment élu dans la Charente, est validée.

Les ouvriers des arsenaux

M. DELOBREAU demande le relèvement de ce crédit que la Commission a réduit de 285,000 francs.

M. PELLETAN dit que le Parlement relevant constamment les crédits, les ouvriers des arsenaux, le Sénat serait mal venu à voter aujourd'hui une mesure contraire. S'il a augmenté les salaires, c'est avec l'argent devenu disponible, par suite de diminution du nombre des ouvriers.

Le ministre de la Marine

M. ANTOINE DUPONT, rapporteur général. — Il s'agit de savoir si l'on continuera à ruiner les finances de l'Etat par la conservation d'industries qui nous coûtent des sommes fabuleuses. Devons-nous continuer à employer 120,000 ouvriers des arsenaux, qui coûtent à l'Etat, par jour, pour l'entretien de leur matériel, 800,000 francs (Approbation).

Les augmentations de salaires

Les augmentations de salaires accordées par M. Pelletan ont été de 100 millions de francs. Elles ont été faites en effet, les crédits qui n'avaient pas été utilisés par suite de la diminution de l'effectif des ouvriers auraient dû tomber en annulation; c'est la règle, c'est la légalité parlementaire. Nous ne pouvons pas aller plus loin pour le moment.

Le ministre de la Marine

M. PELLETAN dit que le Parlement relevant constamment les crédits, les ouvriers des arsenaux, le Sénat serait mal venu à voter aujourd'hui une mesure contraire. S'il a augmenté les salaires, c'est avec l'argent devenu disponible, par suite de diminution du nombre des ouvriers.

Les bases d'opération

Une nouvelle discussion s'engage à propos du chapitre 42 (outillage et approvisionnement dans les bases d'opération). M. Pelletan propose une réduction de 240,000 francs.

Le Ministre de la Marine demande au Sénat de ne pas accepter cette réduction. Le crédit voté par la Chambre des députés est de 240,000 francs. Quant aux faits accomplis, il y a eu une réduction de 136 voix contre 92.

L'instruction publique

M. CHARLES DUPONT approuve dans ses grandes lignes la réorganisation de l'Ecole normale supérieure qui a été faite à cette école d'enseignement secondaire. Il exprime toutefois la crainte que les Universités de province aient à souffrir de la réforme.

Le ministre de l'instruction publique

M. WALLON. — Beaucoup d'anciens élèves de l'Ecole normale regardent la réforme comme la destruction de l'établissement.

Le Ministre de l'Instruction publique. — Je puis attester qu'un très grand nombre de membres du corps enseignant approuvent la réforme et la tiennent pour sage et utile. Elle n'a rien de réducteur; elle continuera à former des agrégés, des licenciés et à être des foyers de culture et de science d'enseignement. Allez à Lille, à Bordeaux, à Grenoble, vous verrez les Universités de province qui ont été créées par la loi de 1875. Elles ont une haute portée économique et sociale.

Les écoles primaires

M. HALGAN. — Je vous invite à descendre des épreuves de l'enseignement supérieur dans celles de l'enseignement primaire.

Les termes ont été arrêtés par le Comité directeur et dont voici les conclusions que nous citons à titre d'information :

L'Action libérale constate que M. Méline a reçu les félicitations de la presse ministérielle pour avoir rompu avec ses anciens alliés, les électeurs libéraux de sa circonscription et publiquement affirmé ses sympathies pour le candidat qui est son ennemi, l'adversaire des libéraux, mais encore celui des progressistes.

L'auditorat au Conseil d'Etat

Paris, 24 décembre. — Les épreuves du concours d'auditorat au Conseil d'Etat viennent de prendre fin. On a proclamé auditeurs : MM. Vol-Durand, Jarjay, Ripert.

Incidents d'indiscipline

Paris, 24 décembre. — On mande de Béziers, au Journal des Débats, qu'une question va être posée au ministre de la guerre sur les manœuvres militaires qui viennent d'avoir lieu dans les environs de Béziers, et au cours desquelles, des soldats ont fait preuve d'un fâcheux état d'esprit.

Ces manœuvres avaient été ordonnées, dit-on, parce que le régiment avait un crédit disponible de 500 fr., et qu'il fallait l'utiliser.

Les soldats du 17e de ligne ont donc manœuvré pendant trois jours aux environs de Béziers par un temps abominable, et ont été dérobés chez plusieurs commerçants, et ont même commis des vols. Les manœuvres ont été interrompues, et les soldats ont été renvoyés à leur casernement, et ont été punis.

gouernement primitif que le Gouvernement dérange. Par la suppression de toutes les écoles chrétiennes, on enlève aux enfants ce qui leur permet l'enseignement religieux qui est leur droit. La liberté des parents de famille est ainsi enlevée. (C'est bien à dire.) On a espéré sans succès que les formes admirables et dignes de toutes nos sympathies. Si les religieux veulent continuer leur œuvre après s'être sécularisés, on les en empêche. On a espéré de leurs établissements, dans le département de la Vendée, les Frères de Saint-Gabriel, dont plusieurs d'entre eux étaient infirmes. Le demandeur qu'on les laisse mourir en paix, là où ils ont vécu et fait du bien, ou que, du moins, l'Etat les prenne à sa charge. (Vifs applaudissements à droite.)

M. CHAMONIS. — S'il y a violation de la loi dans l'opposition à l'ouverture d'écoles libres, c'est au Conseil supérieur de l'Instruction publique qu'il convient de s'adresser.

Ces observations présentées, le Sénat adopte les 73 premiers chapitres.

La suite de la discussion est renvoyée à samedi matin, neuf heures et demie. La séance est levée à 7 heures 20.

L'INTERPELLATION DE M. COCHIN

Paris, 24 décembre. — Nous avons annoncé dans la première heure que M. Denys-Cochin, député de la Seine, se proposait de questionner le garde des Sceaux au sujet des considérants du jugement rendu par le tribunal de Chambéry dans l'affaire du cercle d'Aix-les-Bains. Les attendus de ce jugement admettent, on le sait, qu'un homme politique soit rétribué de ses démarches en faveur d'un tiers, ce que l'on a appelé : « concilier le droit au chèque ».

M. Denys-Cochin a eu le plaisir d'une entrevue avec le garde des Sceaux, M. Clémentel, et a informé le député de la Seine que le parquet avait fait appel de ce jugement « a minima » et il lui a demandé de retarder sa question jusqu'après l'arrêt de la Cour d'appel. Ce n'est donc que dans les premiers jours de la session prochaine que sera posée la question de M. Denys-Cochin. Il est à prévoir d'ailleurs qu'elle sera transformée en interpellation.

M. Vallé a informé en outre M. Denys-Cochin qu'il avait été devancé par M. Chambon, député de la Savoie, lequel a informé vouloir lui poser une question relativement à cette affaire. M. Vallé a fait à M. Chambon la même réponse qu'à M. Denys-Cochin et aurait même ajouté qu'il prescrivait une enquête.

LE DIFFEREND ENTRE LA RUSSIE ET LE JAPON

Les lanceurs de nouvelles pessimistes ne se tiennent pas pour battus. Ils ont signalé hier certains faits qui, s'ils étaient exacts, auraient eu en effet une signification grave. Mais les démentis ne sont pas fait attendre.

Au fond, à l'heure actuelle, la vérité paraît être que les dangers de guerre semblent écartés pour quelque temps. Les nouvelles négociales engagées sur la demande du Japon exigent certainement un délai considérable pour arriver à un résultat dans un sens ou dans l'autre. Par conséquent, on peut compter sur un répit de quelque durée et l'on peut ne pas tenir compte des informations alarmantes.

Désordres persistants en Corée

Tokio, 24 décembre. — D'après les télégrammes de presse venant de Corée, les désordres persistent à Mokpo et une insurrection a éclaté parmi les Tonghaks, dans la province de Tchél-Lé-Do. Les Tonghaks constituent le parti des mécontents dont les menées aboutissent jadis à la guerre sino-japonaise.

FAITS DIVERS

CHATEAU EN FLAMMES. — Amiens, 24 décembre. — On télégraphie de Longpré-lez-Corcy-Saint-André, que l'habitation de M. du Bois est en flammes depuis hier soir à cinq heures. Des derniers renseignements parvenus ici, le ressort qui, malgré les secours apportés par les pompiers, a incendié complètement détruit les bâtiments.

UN ACCIDENT DE TRAMWAY A PARIS. — Plusieurs blessés. — Paris, 24 décembre. — Cet après-midi, un tramway de la ligne Commaux-Bonneuil a heurté, sur la rue du Montebello, un tramway de la ligne Vitzy-Château. Un voyageur a été blessé. Parmi eux se trouvait une religieuse, la Sœur Marie-Louise de Saint-Vincent de Paul, qui a été transportée à l'Hôtel-Dieu.

UN VOL DE 33,000 FRANCS. — Une arrestation. — Orléans, 24 décembre. — Le nommé Armand, âgé de 25 ans, a été arrêté par la gendarmerie, après avoir volé une somme de 33,000 francs à la Société Générale, vient d'être arrêté dans un hôtel de la ville. Il a été transféré, dès ce soir, à Paris.

DISSOLUTION D'UN MARIAGE TRANCIER. — On télégraphie de Drade que la cour supérieure de cette ville a prononcé hier, la dissolution du mariage du prince Frédéric de Schoenburg-Waldenburg et de la princesse Alice de Bourbon.

TRAIN DERAILLÉ. — Castrès, 24 décembre. — A la suite d'un avarie de machine, le train 714, parti de Castrès à minuit, a déraillé dans la tranchée de Sauveterre. Le train est resté bloqué, les voyageurs ont passé la nuit dans le train en détresse et sont arrivés à la gare de Castrès à huit heures du matin. Il n'y a eu de légères blessures.

GRAND INCENDIE A BIRMINGHAM. — Les journaux anglais publient de longues dépêches de Bristol donnant des détails sur un violent incendie qui s'est déclaré hier soir à l'usine d'électricité municipale.

La ville a été plongée dans les ténèbres toute la nuit. Le plupart des magasins furent obligés de fermer, et dans les maisons particulières, les habitants s'éclairaient avec des bougies.

L'incendie s'est déclaré à cinq heures du soir, et à minuit les pompiers n'avaient pas encore pu maîtriser les flammes.

Les dégâts seraient certainement très considérables, car l'usine de Bristol était de construction récente et était installée d'une façon très complète et très moderne.

UNE CATASTROPHE EN PENNSYLVANIE. — Un train de la ligne Baltimore-Ohio a déraillé et est venu se jeter contre une pile de bois près de Connelville (Pennsylvanie). Trente-cinq personnes ont été tuées. D'après une autre dépêche, le nombre des morts s'élève à soixante-trois.

UN CYCLONE EN TUNISIE. — Un épouvantable cyclone a ravagé toutes les côtes de Tunisie. Les forêts ont été déracinées, entraînant de nombreux animaux. Le commerce a été interrompu.

tière de six est ravagé. A Soussa la plupart des maisons sont incendiées. Les chemins de fer sont inondés et les télégraphiques sont coupés. On redoute des catastrophes en Iran.

TOUT LE MONDE LE LIT !

POURQUOI ?

PARCE QU'IL EST INSTRUCTIF AMUSANT

Parce qu'il peut être lu entre toutes les mains.

Parce que, grâce aux précieux renseignements qu'il renferme, chacun est appelé à y recourir quotidiennement.

Qui ne voudrait se procurer pour la modique somme de cinquante centimes

LE GRAND ALMANACH ILLUSTRE

du « Journal de Roubaix »

COULONS AMÉRICAINS

New-York, jeudi, 24 décembre 1903.

Cours de clôture

TERME	New-York	New-Orléans
en cours	parité	en cours
DÉCEMBRE 1903	13.32	13.49
JANVIER 1904	13.37	13.25
FÉVRIER 1904	13.44	13.37
MARS 1904	13.56	13.47
AVRIL 1904	13.61	13.50
MAI 1904	13.70	13.58
JUN 1904	13.71	13.57
JUILLET 1904	13.72	13.56
AOÛT 1904	13.36	13.26
SEPTEMBRE 1904	---	---
OCTOBRE 1904	---	---
NOVEMBRE 1904	---	---
RECETTES	en cours	LA VILLE
PORTS DES ETATS-UNIS	14,000 BALLEES	18,000 BALLEES
PORTS DE L'EUROPE	10,000	33,000

LES GRÈVES

A TOURCOING

Chez MM. Baratte et Cie la situation n'a pas changé. Dans la journée de jeudi, les grévistes ont fait placarder en ville une affiche exposant au public leurs griefs contre MM. Baratte, leurs patrons, et faisant appel à la générosité des petits commerçants et des Tourquennois en général, des quêtes devant être faites en ville.

LA 6e EXPOSITION INTERNATIONALE

de l'Automobile

du Cycle

et des Sports

(DE NOTRE ENVOYÉ SPÉCIAL)

Tous ceux qui s'intéressent de près ou de loin aux progrès des locomotions nouvelles éprouvent toujours dans la journée de jeudi, les grévistes ont fait placarder en ville une affiche exposant au public leurs griefs contre MM. Baratte, leurs patrons, et faisant appel à la générosité des petits commerçants et des Tourquennois en général, des quêtes devant être faites en ville.

Continuant à traiter les questions de la plus grande importance, nous sommes heureux d'annoncer que les exposants de la 6e Exposition Internationale de l'Automobile, du Cycle et des Sports, ont décidé de donner une appréciation d'ensemble : Parions d'abord de la bicyclette qui a toujours une place modeste, certes, mais brillante quand même, au « show » annuel. D'ailleurs, il semble que la « petite reine » ait dans son plus haut degré de perfection et c'est dans les accessoires tels que : changements de vitesse, freins, etc., que s'exerce maintenant le talent des inventeurs.

L'automobile, bien que plus jeune, règne en maîtresse, absorbe la plus grande partie de l'exposition et c'est là où il faut surtout rechercher les perfectionnements réalisés. Un point qui frappe de suite le visiteur, c'est l'évolution que suit la carrosserie devenue beaucoup plus confortable et plus agréable, aujourd'hui, les types les plus divers et les voitures admirablement aménagées pour le grand tourisme, le service de ville, la promenade, les services de livraison, etc., tout cela sans que la commodité et le confort soient en rien sacrifiés à l'économie. Les « chassis », c'est-à-dire la partie mécanique de l'automobile, ont généralement subi une modification en ce sens, et il est peu de marques qui ne présentent un chassis des plus récents et les plus perfectionnés pour recevoir des carrosseries avec leurs accessoires, point important pour l'automobile vraiment pratique.

Puisque nous parlons des chassis, ajoutons qu'on retrouve encore en présence ou en bois armé tout certains nombreux, et ceux en tôle d'acier embouti. Certains constructeurs ont même trouvé une solution mixte entre le chassis en tôle et le chassis en bois, le chassis d'acier embouti, en combinant les deux systèmes.

Du côté des moteurs, le changement est moins appréciable. Si nous voyons les moteurs monocylindriques, presque exclusivement employés dans les catégories des voitures légères, ne dépassant pas 6 ou 7 chevaux, nous voyons les moteurs bicylindriques, qui sont employés dans les voitures de 6 à 10 chevaux, et les moteurs tricylindriques, qui sont employés dans les voitures de 10 à 15 chevaux.

Notre visiteur en déboulant manifeste une grande surprise, chaque fois qu'il se rend à la recherche de la bicyclette.

La plupart des cycles ont subi une modification importante. Les constructeurs ont cherché à rendre les cycles plus confortables et plus agréables à conduire. Les cycles ont été équipés de freins à disque, de chaînes à maillons, de pneus à chambre à air, etc.

Les constructeurs ont également cherché à rendre les cycles plus résistants et plus durables. Ils ont utilisé des matériaux plus solides et ont renforcé les parties les plus sujettes à l'usure.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE

ROUBAIX, jeudi, 24 décembre 1903.

2 heures soir, 7° au-dessus de zéro, 760, variable.

5 heures, 7° au-dessus de zéro, 760, variable.

9 heures, 4° au-dessus de zéro, 760, variable.

12 heures, 4° au-dessus de zéro, 760, variable.

15 heures, 4° au-dessus de zéro, 760, variable.

18 heures, 2° au-dessus de zéro, 760, variable.

21 heures, 2° au-dessus de zéro, 760, variable.

AVIS AUX SOCIÉTÉS ET AUX SYNDICATS

Le Journal de Roubaix publie gratuitement les avis des sociétés syndicales, des associations de commerçants, des associations de travailleurs, etc., etc., et en général de toutes associations ayant un caractère démocratique, charitable, artistique et non lucratif.

DERNIERE HEURE

(De nos Correspondants particuliers et par fil spécial)

L'AFFAIRE DREYFUS

Les motifs de la révision

Paris, 24 décembre. — On ignore encore d'une façon précise que sont les faits nouveaux qui ont motivé le vote de la Commission. Toutefois, on assure que la Commission a écarté comme insuffisamment établis un ou deux faits retenus par son rapporteur et de nature, selon lui, à motiver la révision.

Le vote de la Commission aurait été, dit-on, motivé : Premièrement, par la constatation qu'une pièce portant une date postérieure à l'arrestation de Dreyfus, aurait été frauduleusement datée d'une époque antérieure à cette arrestation; 2°, par la constatation que sur la fameuse pièce, « cette canaille de D... », l'initiale aurait été substituée à l'initiale D... Ces deux pièces, disent les officieux, ont pu contribuer à la condamnation de Dreyfus en faisant croire aux membres du Conseil de guerre de Rennes qu'elles s'appuyaient réellement à l'ex-capitaine, alors qu'elles ne pouvaient ni l'une ni l'autre le concerner.

Faisons observer en passant que dernièrement, l'Action, l'organe de l'ex-abbé Charbonnel, annonçait que la pièce « cette canaille de D... » était la principale base sur laquelle le général André prétendait échauffer la nouvelle instance en révision. L'Action n'était alors le seul Journal à le savoir.

Or cette pièce a figuré à tous les procès de Dreyfus et la Cour de Cassation l'a eu elle-même entre les mains. Cette affaire singulièrement les thèses nouvelles qui la représentent comme un faux démontré jusqu'à ce jour inapprouvées.

Le rapport de M. Mercier sera transmis demain à la Cour de Cassation au même temps que le dossier.

M. Mercier, qu'un de nos confrères a pu joindre

LA GRÈVE DE L'ALIMENTATION

Le pillage des boutiques

Paris, 24 décembre. — Le caractère du mouvement gréviste s'accroît. Dans la soirée, une bande de 150 individus s'est répandue dans la rue de Reaumur et a brisé les glaces des devantures qui se trouvaient sur son passage. Ces individus ont blessé d'un coup de canne plombée la tenancière d'un débit de vins; ils ont ensuite engagé une lutte avec les agents qui les poursuivaient et ont assez grièvement blessé un sous-brigadier de police.

Enfin ils ont essayé de piller plusieurs magasins sans y réussir d'ailleurs. Néanmoins des marchandises ont été dérobées chez plusieurs commerçants.

Une seule arrestation a pu être opérée, celle de l'individu qui a frappé le sous-brigadier.

En province

Limoges, 24 décembre. — Par suite de la grève que les boulangers ont déclaré, il est difficile de se procurer le pain nécessaire. M. Labussière, maire, député radical-socialiste, a fait des démarches auprès des autorités.

D'accord avec le général et le Préfet, la municipalité commença incessamment la fabrication du pain, soit 30,000 kilogrammes. Quelques manifestations se sont produites dans la soirée.

L'attitude de M. Méline

Paris, 24 décembre. — Le Bulletin de l'Action Libérale Populaire publie, au sujet de l'attitude prise par M. Méline à Remiremont, une note dont

LES ÉCOLES PRIMAIRES

à la sortie du ministère, estime que l'arrêt de la Cour de Cassation, toutes chambres réunies, ne sera pas venu avant très peu de jours.

Quel sera cet arrêt? Renouvier et Dreyfus devant un nouveau conseil de guerre. La Cour pourrait-elle au contraire casser le jugement sans renvoi? A cette question M. Mercier répond : « Cela dépendra du rapport de la Chambre criminelle. »

LES ÉCOLES PRIMAIRES

Paris, 24 décembre. — Les épreuves du concours d'auditorat au Conseil d'Etat viennent de prendre fin. On a proclamé auditeurs : MM. Vol-Durand, Jarjay, Ripert.

Incidents d'indiscipline

Paris, 24 décembre. — On mande de Béziers, au Journal des Débats, qu'une question va être posée au ministre de la guerre sur les manœuvres militaires qui viennent d'avoir lieu dans les environs de Béziers, et au cours desquelles, des soldats ont fait preuve d'un fâcheux état d'esprit.

Ces manœuvres avaient été ordonnées, dit-on, parce que le régiment avait un crédit disponible de 500 fr., et qu'il fallait l'utiliser.

Les soldats du 17e de ligne ont donc manœuvré pendant trois jours aux environs de Béziers par un temps abominable, et ont été dérobés chez plusieurs commerçants, et ont même commis des vols. Les manœuvres ont été interrompues, et les soldats ont été renvoyés à leur casernement, et ont été punis.

LES ÉCOLES PRIMAIRES

Paris, 24 décembre. — On mande de Béziers, au Journal des Débats, qu'une question va être posée au ministre de la guerre sur les manœuvres militaires qui viennent d'avoir lieu dans les environs de Béziers, et au cours desquelles, des soldats ont fait preuve d'un fâcheux état d'esprit.

Ces manœuvres avaient été ordonnées, dit-on, parce que le régiment avait un crédit disponible de 500 fr., et qu'il fallait l'utiliser.

Les soldats du 17e de ligne ont donc manœuvré pendant trois jours aux environs de Béziers par un temps abominable, et ont été dérobés chez plusieurs commerçants, et ont même commis des vols. Les manœuvres ont été interrompues, et les soldats ont été renvoyés à leur casernement, et ont été punis.

LES ÉCOLES PRIMAIRES

Paris, 24 décembre. — On mande de Béziers, au Journal des Débats, qu'une question va être posée au ministre de